



Paris, le 03 décembre 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Loi EGAlim : les ordonnances c'est maintenant !

Le ministre de l'Agriculture a réuni cet après-midi les syndicats agricoles, pour faire un point sur la parution des ordonnances prévues dans la loi EGAlim. Dans cette ultime séquence avant la mise en œuvre attendue de l'ensemble des dispositions de la loi, FNSEA et JA ont rappelé le sens du dispositif de construction du prix « en marche avant » que nous portons depuis plus de deux ans !

La hausse du seuil de revente à perte (SRP), l'encadrement des promotions en prix et en volumes et l'interdiction de prix abusivement bas, sont des outils indispensables à une contractualisation renouvelée pour permettre la prise compte des coûts de production des agriculteurs et permettre une meilleure répartition de la valeur tout au long de la chaîne alimentaire.

Ne perdons pas de vue que l'enjeu est d'abord de mettre fin aux relations destructrices de valeur entre les distributeurs et leurs fournisseurs. Les paysans percevraient comme un signal désastreux que l'une des ordonnances, en l'occurrence celle sur le SRP et les promotions soit reportée. Le gouvernement ne doit en aucun cas être dupe de ceux, qui distributeurs en tête, profitent des revendications légitimes des citoyens sur leur pouvoir d'achat pour ne servir que leurs propres intérêts. La hausse du SRP ne pénalisera pas les consommateurs, mais elle peut redonner un peu d'air à des producteurs agricoles qui en ont bien besoin.

Dans les négociations commerciales en cours, nous attendons des distributeurs qu'ils appliquent les dispositions de cette loi connues depuis un an. Les chantages sur les plans d'affaires établis ou ceux à venir sont insupportables ! Si les agriculteurs expriment leur colère, ce ne sera pas sur les Champs-Élysées...

Contacts presse :

FNSEA : Marion Fournier – 07 60 29 56 17 - marion.fournier@fnsea.fr

JA : Thomas Debrix – 06 68 66 15 83 – tdebrix@jeunes-agriculteurs.fr